

Confédération Générale du Travail



**FORCE OUVRIERE**  
**UES GENERALI FRANCE ASSURANCES**

Saint-Denis le 24 mai 2012

## **COMITE D'ETABLISSEMENT : QUAND LA LOI N'EST PLUS RESPECTEE ...**

### ***Une violation du droit du travail qu'il ne faut pas laisser passer !***

Le 5 juillet 2011, le comité d'établissement était réuni pour la deuxième fois pour être consulté sur le « projet d'évolution de la gestion des sinistres corporels au sein de la direction Indemnisation ». Michel Estimbre présidait la réunion, Gérard Bonnet était présent pour la Direction de l'indemnisation. Les élus des syndicats FO, CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT et UNSA étaient présents ainsi que les représentants syndicaux FO, CFTD et CFTC.

Lors des débats, Michel Gayraud, représentant FO, intervenait pour indiquer que 6 à 7 gestionnaires pour gérer les dossiers de 30 à 49 % d'AIPP (Atteinte Permanente à l'Intégrité Physique ou Psychique) c'était insuffisant. Gérard Bonnet, Directeur de l'indemnisation, s'inscrivait en faux et déclarait qu'il avait déjà été dit auparavant qu'il y aurait 9 gestionnaires et non 7.

Cet échange ne figure pas tel quel au procès verbal de cette réunion ; cependant, il a été enregistré par la société UBIQUS qui réalise les PV et il est repris dans le PV sous une autre forme. **Il n'y a donc aucune contestation possible.**

Lorsqu'ensuite, le CHSCT de Saint-Denis a été consulté le 13 janvier 2012, il lui a été transmis un plan d'aménagement pour le service mais ... avec 7 postes ce qui va à l'encontre des intérêts de nos collègues et constitue une grave atteinte au droit du travail.

En effet, les relations collectives de travail, comme les relations individuelles, sont régies par des règles précises. On ne fait pas ce que l'on veut d'une entreprise, on ne la dirige pas à la façon d'un monarque qui prend une décision et qui ensuite la retire sans même prendre le soin de consulter !

### **Nous sommes ici face à une vraie violation du droit du travail.**

Notre syndicat FO ne peut pas laisser passer ce fait sans réagir et considère que c'est une affaire de principe. Quand la Loi n'est pas respectée, quand les engagements pris en comité d'établissement ne sont pas tenus, cela réduit à néant les droits des salariés et les rôles des institutions représentatives du personnel.

Les élus FO viennent donc de saisir le CHSCT, avec copie à l'inspection du travail, pour qu'il examine, en tant qu'institution qui en a les prérogatives, l'existence d'un délit d'entrave sur ce dossier. Le CHSCT est composé de membres de tous les syndicats qui, nous l'espérons, seront comme nous motivés pour défendre le droit du travail.

Nous publions, au verso de ce tract, la lettre des élus FO qui leur a été adressée.

**FO exige que les règles protectrices du droit du travail soient respectées, que les engagements pris soient honorés (en l'occurrence, l'engagement sur les 9 postes) et que les besoins d'embauche en CDI soient satisfaits partout.**

### ***L'intégrité de notre UES menacée***

Il y a eu les mêmes atteintes au droit du travail dans les dossiers «Ambitions Province», dans ceux sur l'externalisation de Generali Immobilier et de Generali Investments qui sont sortis de l'unité économique et sociale (UES), celui de la création de COSEVAD (ex cellule internet) hors de l'UES ou encore celui de la création d'une filiale au Luxembourg (vers laquelle sont transférés des portefeuilles de l'ordre de plusieurs milliards d'euros).

**Nous défendons l'intégrité de notre UES qui existe pour la protection des salariés et qui est aujourd'hui menacée de dislocation.**

Nous reviendrons sur ce dossier important qui concerne tous les salariés et pas seulement ceux de Generali Immobilier et de Generali Investments.

**Tous les salariés parce que c'est la pérennité de Generali France, filiale française de Generali, qui en est l'enjeu.**

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de notre action et de la réaction des institutions et autorités saisies ou à saisir pour obtenir le maintien de notre UES.

Les élus FO du C.H.S.C.T de Saint-Denis

A l'attention de Monsieur Patrice SABATUCCI  
Président du C.H.S.C.T. de Saint-Denis  
Au sein de l'établissement DMSMO de l'UES  
Generali France Assurances

Saint-Denis, le 9 mai 2012

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.4614-10 du Code du Travail, nous vous demandons de convoquer une réunion du C.H.S.C.T. pour les raisons suivantes.

Nous demandons au C.H.S.C.T. d'examiner s'il y a eu infraction à l'obligation d'une consultation loyale et régulière du C.H.S.C.T lors de la présentation du projet de réaménagement de la Direction de l'indemnisation des corporels présenté le 21 février 2012, compte tenu des éléments suivants :

- dès lors que l'employeur a présenté au C.H.S.C.T. un plan de réaménagement des locaux pour 7 postes de gestionnaires pour le service d'indemnisation de dossiers de 30% à 49%, alors qu'en CE l'employeur s'est engagé sur un effectif de 9 postes de gestionnaires.
- dès lors que l'employeur a refusé d'informer le C.H.S.C.T. des conséquences sur les conditions de travail liées à la réorganisation de l'indemnisation des corporels, en se bornant à consulter le C.H.S.C.T uniquement sur l'aménagement des locaux et postes de travail.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations.

## **SALAIRES : LES DEGATS DE L'INDIVIDUALISATION**

### **Inflation en hausse constante ET ...**

Baisse des primes variables, baisse de la participation et de l'intéressement, suppression de l'abondement, diminution du nombre de bénéficiaires d'augmentations individuelles, ...

Alors comme le réclame depuis des années FO et aujourd'hui encore plus que jamais : **retour aux augmentations générales et collectives de salaires pour tous sans distinction, avec un plancher pour les bas salaires mais sans plafonnement et supérieures à l'inflation.**

Pour nous contacter :

**Par téléphone :**  
**06 78 87 81 79**

**Par mail :**  
**fogenerali@yahoo.fr**

**Et toujours nos sites :**  
<http://fogenerali.unblog.fr>  
<http://foassurances.unblog.fr>

**BULLETIN D'ADHESION A FORCE OUVRIERE**

**OUI**, Je souhaite adhérer à un syndicat engagé !  
Je souhaite me joindre à Force Ouvrière !

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Tel : .....

E-mail : .....

*la force syndicale*